

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-58 du 25 Janvier 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire de
l'intérim du Camarade Manassé AYAYI,
Ministre du Commerce pour compter du
27 janvier 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi n° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 27 janvier 1984, le Camarade François
DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du
Ministre du Commerce pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Janvier 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 2 SPD 2 PPC 2 MC-
MJP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANG. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JOREB 1.